



## Renoncer aux droits de grands parents

Par **lagy**, le **26/07/2017 à 10:15**

Bonjour,

Voilà je voudrais renoncer a mes droits de grands parents aux enfants a naitre de mon fils ( relations tres conflictuelles).

Mon fils voudrait un ecris , comment dois je m'y prendre?

Merci pour votre reponse

Cordialement

Par **morobar**, le **26/07/2017 à 10:21**

Bonjour,

Comme vous n'avez aucun droit, il n'est pas difficile d'y renoncer.

Par **amajuris**, le **26/07/2017 à 10:46**

Bonjour,

Les grands parents n'ont aucun droit sur leurs petits enfants.

Et votre fils restera quoique vous fassiez votre héritier.

Par contre il existera toujours les obligations alimentaires prévues à l'article 205 du code civil.

Salutations